

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.12

Objet : CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES

L'an deux mille neuf et le dix février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 4 février 2009

Mrs Patrick BARRAUD, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE,
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane MONNOT.

Absents excusés: .Didier GERIN, Stéphane JODAR, Eric CLO, Franck DENOLLY

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Didier GERIN à Patrick BARRAUD

Pouvoir de Stéphane JODAR à Michel CROS

Pouvoir d'Eric CLO à Pierre GUILLET

Pouvoir de Franck DENOLLY à Michel RODEL

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire du 22 décembre 2008 un agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles de la commune change de grade.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression du poste ATSEM 1^{ère} classe et sur la création du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de supprimer un D'ATSEM 1^{ère} CLASSE, pour un temps non complet soit 30 h 41/semaine.

DECIDE de créer un D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE rétroactivement au 1^{er} janvier 2009, pour un temps non complet soit 30 h 41/semaine.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick BARRAUD